

CONSEIL D'ORIENTATION
SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2014

DELIBERATION N° 2014-CO-23

OBJET : Accès à l'autoconservation de gamètes pour les transsexuels en début de traitement

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Professeur Patrick NIAUDET , président du conseil d'orientation	Monsieur Jean-Louis TOURAINE , député
Monsieur Gilbert BARBIER , sénateur	Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE , député
Madame Pascale FOMBEUR , membre du Conseil d'Etat	Monsieur Philippe VIGIER , député
Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER , membre de la Cour de cassation	Madame Catherine DEROCHE , sénatrice
Monsieur Jean-Louis VILDE , membre du Comité consultatif national d'éthique	Monsieur Bernard CAZEAU , sénateur
Docteur Jean-Marie KUNSTMANN , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Monsieur Alain MILON , sénateur
Docteur Jacqueline MANDELBAUM , experte scientifique spécialisée dans le domaine de la médecine de la reproduction	Monsieur Pierre LYON-CAEN , membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme
Docteur Alain TENAILLON , expert scientifique spécialisé en matière de prélèvement et de greffe	Professeur Dominique BONNEAU , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique
Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN , pédopsychiatre	Professeur Jean-Pierre JOUET , expert scientifique spécialisé en hématologie
Docteur Gérard SEYEUX , médecin psychanalyste	Madame Ingrid CALLIES , conseillère pour l'éthique de la recherche
Madame Suzanne RAMEIX , philosophe	Madame Sylvie BUNFORD , représentante de l'Association « AMPhore »
Monsieur Nicolas AUMONIER , philosophe	
Madame Marie-Françoise BARATON , représentante de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux	
Monsieur Jean-François MALATERRE , représentant de l'Association française contre les myopathies	
Monsieur Bruno GAURIER , représentant de l'Association des paralysés de France	
Professeur Henri JOYEUX , représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales	
Madame Danièle LOCHAK , représentante de la Ligue des droits de l'homme	

Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et

- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

Adopte, à la majorité des membres présents, l'avis du conseil d'orientation portant sur l'autoconservation des gamètes de personnes transsexuelles souhaitant procéder à un traitement de réassignation sexuelle, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 26 juin 2014

Le président du conseil d'orientation
de l'Agence de la biomédecine



Patrick NIAUDET